



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Unité Inter-Départementale Tarn-et-Garonne / Lot

Affaire suivie par : Francis DEGUISNE

Téléphone : 05.63.91.74.40

Télécopie : 05.63.91.74.59

Courriel : francis.deguisne@developpement-durable.gouv.fr

COMPTE-RENDU  
CSS Logitia du 24 octobre 2017

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXC USE/ABSENT
Collège administration			
Préfecture de Montauban	Emmanuel MOULARD		Présent
SIDPC	Pierre SAVÈS		Présent
SDIS 82	Capitaine Aurélie DELOUSTAL Thomas GALLIOT		Présente Présent
DREAL	Francis DEGUISNE		Présent
DIRECCTE	Laurent FROMENTEZE		Présent
DDT	Patrick TEULADE		Présent
Collège collectivités			
Mairie de Montarbie	Christian GRADIT		Présent
Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	Jean-Claude RAYNAL		Présent
Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne	Jacques LASSEBIE		Présent
Collège riverains			
DOUMERC Pneus	Patrick DOUMERC	Titulaire	Présent
Collège exploitant			
LOGITIA	Christophe SUDRON Simon PENEAU	Titulaire Suppléant	Présent Présent
Collège salariés			
LOGITIA	Ghislain CASTAGNÉ	Titulaire	Absent

## ORDRE DU JOUR

- 1) Validation du compte-rendu de la CSS du 14 octobre 2016
- 2) Bilan de la société Butagaz
- 3) Bilan de l'inspection des installations classées
- 4) Questions diverses

*La séance est ouverte à 14 heures 15 sous la présidence de M. MOULARD.*

### **1) Validation du compte-rendu de la CSS du 14 octobre 2016**

*Le compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2016 est approuvé.*

### **2) Bilan de la société LOGITIA**

M. PENEAU indique qu'après l'actualisation de l'étude de dangers, un arrêté préfectoral complémentaire de septembre 2016 a autorisé l'exploitant à augmenter son stockage de 800 tonnes.

M. PENEAU passe ensuite en revue les actions de prévention des risques menées en 2016/2017, dont le renouvellement des extincteurs et la réalisation de deux exercices d'évacuation et d'un exercice de POI/PPI. Pour ce dernier cas, un manque de communication descendante a été relevé après le déclenchement du PPI, faute de moyens suffisants mis en place par le SDIS (deux équipes).

M. MOULARD demande si seules deux équipes du SDIS auraient été mobilisées en cas de réel évènement.

Le Capitaine DELOUSTAL répond par la négative. Elle explique qu'en cas d'évènement prévu (tel un PPI), il appartient ou non aux employeurs des sapeurs-pompiers volontaires de libérer leurs salariés. La gestion d'un réel évènement aurait mobilisé toutes les équipes disponibles à proximité du site, mais également celles de l'ensemble du département, voire celles des départements limitrophes.

M. GRADIT demande si les pompiers volontaires participent néanmoins à des exercices.

Le Capitaine DELOUSTAL répond par l'affirmative : ils privilégient les moments où ils ne travaillent pas pour cette réalisation (le dimanche ou en soirée).

M. RAYNAL est d'avis que le problème n'était pas un manque de moyens du SDIS, mais un manque de coordination.

M. MOULARD en déduit qu'un PCO aurait été le bienvenu.

M. SUDRON explique que tout s'est déroulé correctement durant les 30 premières minutes de l'exercice. Un moment de flottement s'est néanmoins fait sentir dans l'après-midi, car aucune information ne redescendait du COD, en dépit de remontées d'informations du terrain toutes les 20 minutes.

M. SAVÈS fait savoir que le retour d'expériences a pris en compte cette remarque, laquelle a été intégrée au plan d'action. Il rappelle qu'il ne faut pas hésiter à appeler le COD si les informations ne redescendent pas suffisamment rapidement.

M. PENEAU poursuit sa présentation sur :

- le bilan du système de management intégré, dont le renouvellement de la certification ISO 14001 pour trois ans en janvier 2017,
- l'absence d'incidents et d'accidents,
- le programme de réduction des risques 2016/2017,
- les décisions individuelles concernant la société.

M. RAYNAL s'enquiert du nouveau tonnage de stockage sur le site.

M. PENEAU répond qu'il s'élève à 3880 tonnes.

M. DEGUISNE demande si un portillon a été installé pour permettre aux salariés de sortir et pour éviter d'avoir à ouvrir le portail principal.

M. SUDRON répond que la configuration des lieux ne le permet pas.

M. RAYNAL suggère d'étudier la possibilité d'une ouverture partielle du portail.

*M. MOULARD quitte la séance. M. DEGUISNE prend la présidence de la séance.*

### **3) Bilan de l'inspection des installations classées**

M. DEGUISNE explique que l'étude de dangers a fait l'objet d'une révision en 2016 pour 10 phénomènes dangereux. Une seule modification a été apportée, concernant l'augmentation de la capacité de stockage de la cellule C4. Aucune augmentation des périmètres des phénomènes dangereux n'est relevée. Le prochain PPI aura lieu en 2019 ; le scénario sera forcément celui d'un incendie généralisé de l'établissement puisqu'aucun des autres scénarios ne sort du périmètre de propriété.

M. DEGUISNE indique que l'inspection du 17 novembre 2016 a mis en évidence la bonne tenue générale des installations.

### **4) Questions diverses**

M. DOUMERC annonce la remise en activité du dépôt de pneus (le seuil légal de la déclaration ne sera pas dépassé). Deux salariés seront en permanence sur le site.

M. DEGUISNE s'étonne que le représentant des salariés de LOGITIA ne soit pas présent.

M. SUDRON indique qu'il a bien été convié à la réunion de CSS.

M. GRADIT fait savoir que la population est tranquilisée par le fait que le site compte peu de salariés et que l'exploitant mène une démarche d'amélioration continue. Il annonce qu'il profitera de l'installation du parc photovoltaïque pour empêcher complètement les camions de se garer le long de la voie.

M. RAYNAL confirme que l'organisation de visites du site avec les réservistes de la commune a rassuré la population.

M. SUDRON demande qu'il soit porté une attention particulière à l'aménagement de l'aire de retournement de bus.

M. GRADIT fait savoir que cette aire, obligatoire, sera située en dehors du périmètre des 100 mètres.

*La séance est levée à 15 heures.*

Pour le préfet,  
Le Secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a series of loops and a final flourish.

**Emmanuel MOULARD**